



- PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU MERCREDI 25 JUIN 2025

SALLE DES MARIAGES DE LA COMMUNE – 18 H 30

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Linda NAVET

N/Réf. : JLD/SG/LN/n° 25.085

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Wimereux, légalement convoqué le 19 juin 2025, a débuté sa séance dans son lieu ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, Maire.

Conseillers présents : M. DUBAËLE Jean-Luc M. BOUTLEUX Guy M. JOUGLEUX Jean-Luc Mme DUQUESNE Cécile M. JOLIE Pascal Mme KOROL Renée M. DEVIN Serge Mme NOURTIER Fabienne M. BUTCHER Gérard Mme BAILLARD Sylvie Mme LAVIÉVILLE Chantal M. SAMUEL Jean-Michel Mme BERNARD Sabine M. SENECAI Yannick Mme ROUSSEAU Marie-José M. LAMIRAND Christophe	Conseillers absents excusés et représentés : Mme DREUSLIN Estelle Mme NOËL Laure M. LEPRETRE Médéric Mme GUILLOU Elodie M. MARLOT Loïc Mme HEMBERT Axelle Conseillers absents excusés sans pouvoir : Mme BARDEAUX Sandrine Mme SAUVAGE Edith Mme HECTOR Ludivine M. SERGENT Didier Mme REBOUL Sophie M. IVART Yves Conseiller absent non excusé : M. PORTUESE Aurélien
---	--

Avant l'ouverture officielle de la séance plénière, discours introductif de Monsieur le Maire :

***« Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers administrés,
Avant d'ouvrir officiellement notre séance, je souhaite partager avec vous plusieurs informations importantes concernant la vie de notre Commune.
Tout d'abord, nous avons récemment accueilli Madame Bournonville, en charge du suivi des finances publiques des communes. Je suis très heureux de vous annoncer que le trésorier a renouvelé sa confiance envers notre Collectivité. Elle a salué la bonne tenue des comptes, la gestion rigoureuse et la maîtrise de nos finances. Cette reconnaissance nous permet de poursuivre sereinement nos projets d'investissement. Vous pouvez, comme on dit, dormir sur vos deux oreilles.***

En ce qui concerne les travaux en cours, j'ai le plaisir de vous confirmer la réouverture du quai Giard le 11 juillet. Vous pourrez de nouveau profiter d'une belle promenade le long du fleuve. Une estacade en bois a été aménagée en direction des commerces. Des finitions seront encore à réaliser, notamment les plantations prévues au mois de novembre, autour de la Sainte Catherine. La baie Saint Jean sera, elle aussi, finalisée à cette même période.

Sur le plan de l'aménagement, vous avez sans doute remarqué que la promenade a été pensée pour tous :

- *d'un côté, une zone végétalisée, agréable pour la balade,*
- *de l'autre, un trottoir accessible pour les piétons, les poussettes, et naturellement, les personnes à mobilité réduite (PMR).*

Nous allons prochainement distribuer la plaquette estivale, qui vous détaillera l'ensemble des festivités prévues cet été. Un été animé et convivial nous attend !

La Protection Civile assurera la surveillance de la baignade à compter du 5 juillet, garantissant la sécurité de tous les usagers.

Nous aurons également le plaisir de voir revenir la navette gratuite, pour permettre à chacun de se déplacer facilement dans la Commune, en toute autonomie.

Par ailleurs, autour du pumtrack, de nouveaux bancs ont été installés, notamment près du parking, ainsi que des tables de pique-nique avec accès PMR, pour que chacun puisse profiter de nos espaces publics dans les meilleures conditions.

Enfin, concernant les épisodes d'inondation observés sur plusieurs secteurs de la Commune, une réunion est prévue très prochainement avec les équipes de Veolia, la Communauté d'agglomération du Boulonnais et la mairie, afin d'envisager des solutions concrètes et durables.

Merci à vous toutes et tous pour votre implication, votre présence et votre confiance. Je vous propose maintenant d'ouvrir notre séance du Conseil Municipal. »

***Monsieur le Maire** ouvre la séance et passe ensuite la parole à Monsieur le Directeur Général des Services, afin de procéder à l'appel nominal des Conseillers Municipaux présents.*

Le quorum est atteint.

***Monsieur JOLIE Pascal** est nommé secrétaire de séance. Il sera assisté techniquement par Madame Linda Navet.*

***Monsieur le Maire** soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 03 avril 2025 et demande aux Conseillers Municipaux s'il y a des observations. Aucune observation n'est faite.*

Le Procès-Verbal est par conséquent adopté à la majorité des suffrages exprimés : 22 voix « POUR ».

***Monsieur le Maire** passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil Municipal et donna la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint pour les délibérations n° 1 à 6.*

DÉLIBÉRATION N° 20250625_1 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET DE LA VILLE DE WIMEREUX DE L'EXERCICE 2025.

M. Boutleux présente la décision modificative n° 1 pour le budget de la ville de Wimereux de l'exercice 2025 et demande au Conseil Municipal d'adopter cette dernière comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.1
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			
020	60628	Régularisation erreur imputation - Produits pharmaceutiques	- 2 000.00
020	60632	Petit matériel informatique et électrique mise en place WIFI Public espace Malahieude et Baie Saint Jean (câbles, disjoncteurs, prises ...)	1 500.00
020	60636	Vêtements de travail (gants - protections)	3 000.00
020	60668	Régularisation erreur imputation - Produits pharmaceutiques	2 000.00
020	6068	Transfert vêtements de travail (-3 000 €) + régularisation portail cimetièrre (-1 735 €)	- 4 735.00
020	611	Régularisation maintenance/contrat communication	1 673.00
12	611	Régularisation erreur code fonction pour dératisation	- 3 950.00
13	611	Régularisation erreur code fonction pour dératisation	3 950.00
020	6156	Régularisation maintenance/contrat communication	- 1 673.00
020	6188	Déploiement et configuration INTUNE (logiciel d'administration des postes, MAJ, stratégie de sécurité, recensement, chiffrage, politique des MDP et transfert de compétence à Ludovic) pour 4 800 € + campagne d'information les invisibles (+442 €)	5 242.00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
020	6541	Créances admises en non-valeur (<i>voir délibération</i>)	563.75
020	6542	Créances éteintes (<i>voir délibération</i>)	76.00
412	65748	Subvention Mouvement Vie Libre	150.00
01	65888	Frais irrépétibles jugement TP Widehen /Leprêtre	960.00
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
01	6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement (<i>voir délibérations</i>)	13 500.00
TOTAL			20 256.75

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.1
77 - PRODUITS SPECIFIQUES			
01	773	Ecriture d'équilibre - Mandats annulés sur exercice antérieur constatés	12 991.75
78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
01	7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant (<i>voir délibérations</i>)	9 000.00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
01	722	Régularisation portail cimetièrre (régie vers investissement)	- 1 735.00
TOTAL			20 256.75

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

			D.M.1
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
312	2031	Mauvaise imputation maîtrise d'œuvre église + contrôleur technique + coordinateur Sécurité et Protection de la Santé	233 600.00
020	2051	Logiciel + formation - Migration Domino Web 2 Module Mikado - Nougatine	4 500.00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
211	21312	Passage en LED école Kergomard	10 582.00
212	21312	Passage en LED école Alain-Fournier	11 913.00
020	21318	Passage en LED ensemble bâtiments	- 22 725.00
338	21318	Passage en LED CAJ	230.00
020	21838	Surcoût installation WIFI Public espace Malahieude et Baie Saint Jean (disques durs externes, baie informatique, onduleurs)	4 000.00
020	2188	Chariots de ménage au Centre Technique Municipal	177.00
025	2188	Portail cimetièrre	1 735.00
212	2188	Panier de basket école Alain-Fournier (600 €) + Sèchemains école Louis Pasteur (200 €)	800.00
281	2188	Micro-ondes (x2) cantines municipales PAI (Projet d'accueil individualisé)	100.00
511	2188	Benne à grappin pour tracteur	2 880.00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS			
312	2313	Mauvaise imputation maîtrise d'œuvre église + contrôleur technique + coordinateur Sécurité et Protection de la Santé	- 233 600.00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
01	2128	Régularisation portail cimetièrre	- 1 735.00
TOTAL			12 457.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			D.M.1
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
020	10222	Ecriture d'équilibre - Excédent FCTVA constaté	12 457.00
TOTAL			12 457.00

En ce qui concerne la wifi, **M. Boutleux** précise qu'elle a été installée à l'espace Malahieude et à la Baie Saint Jean. La connexion sera limitée dans le temps. **M. le Maire** précise également que les points gratuits wifi sont une des conditions pour le dossier du classement en station de tourisme.

Mme Rousseau « Par contre par rapport aux horaires, vous avez dit que vous les moduleriez en fonction des soirées de feux d'artifice par exemple, plus tard que 22 H peut-être.

M. le Maire « Oui, il faudra que l'on définisse les horaires quand il y a des animations mais sans trop perturber les riverains trop tard le soir. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20250625_2 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET CAMPING MUNICIPAL DE L'EXERCICE 2025.

M. Boutleux présente la décision modificative n° 1 pour le budget du camping municipal l'Olympic de l'exercice 2025 et demande au Conseil Municipal d'adopter cette dernière comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.1
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			
633	615221	Entretien, réparations bâtiments publics - Ecriture d'équilibre	- 81.55
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
633	6541	Créances admises en non-valeur (voir délibération)	467.46
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
01	6811	Régularisation dotations aux amortissements	- 0.10
TOTAL			385.81

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.1
77 - PRODUITS SPECIFIQUES			
01	773	Ecriture d'équilibre - Mandats annulés sur exercice antérieur constatés	385.81
TOTAL			385.81

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

			D.M.1
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
633	2128	Régularisation portail camping	1 010.00
633	2188	Régularisation portail camping	- 1 010.10
TOTAL			- 0.10

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			D.M.1
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
01	28188	Régularisation dotations aux amortissements	- 0.10
TOTAL			- 0.10

Intervention de Mme Rousseau en ce qui concerne les aménagements effectués au Camping : « Est-ce les aménagements effectués au Camping sont répercutés sur les tarifs des touristes ?

M. Boutleux : « Non, les prix sont fixés déjà. »

Mme Rousseau : « Mais ils augmentent chaque année ? »

M. Boutleux : « Oui, on augmente un peu chaque année de 3 ou 4 %. »

Mme Rousseau : « Mais pas en fonction des travaux qui améliorent la qualité du camping ».

M. Boutleux : « Non, pas en fonction des travaux. Le Budget reste le budget. On prend les tarifs que l'on augmente de 3 à 4 %. Cela dépend aussi des demandes. Et pour avoir des subventions pour le portail, il fallait qu'on fasse des aménagements de bancs mais on ne va pas le faire cette année. Pas de soucis avec le camping niveau budget. On n'a jamais aussi bien fonctionné au Camping depuis quelques mois. »

Mme Rousseau : « Merci la météo. »

M. Boutleux : « On a une meilleure météo que l'an dernier mais il faut dire que cela fait plusieurs années que le camping se tient bien. D'année en année avec une météo plus difficile, c'était une baisse par rapport à l'année précédente. Et là, il a encore deux mobil-homes qui vont arriver. »

Mme Rousseau : « Ce n'est pas en remplacement d'anciens mobil-homes ? »

M. Boutleux : « Il y en a oui mais là, non, il y avait deux espaces qui étaient libres. C'est un investissement que l'on ne répercute pas. »

M. Lamirand : « Le camping va-t-il gagner des étoiles ? »

M. Boutleux : « On est toujours à trois étoiles. On n'a pas intérêt à aller en chercher plus. Il faut que cela reste un camping municipal. Il faut que cela reste familial. »

M. le Maire : « Sinon après les tarifs vont augmenter. »

M. Boutleux : « Et il faudra mettre des équipements supérieurs, piscine etc. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20250625_3 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET WIMEREUX LOCATIF DE L'EXERCICE 2025.

M. Boutleux présente la décision modificative n° 1 pour le budget Wimereux Locatif de l'exercice 2025 et demande au Conseil Municipal d'adopter cette dernière comme suit :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

			D.M.1
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
01	1641	Régularisation anomalie budget CREFO (écart sur emprunt)	0.55
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
01	21321	Ecriture d'équilibre (excédent)	- 0.55
TOTAL			0.00

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20250625_4 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2025 - MODIFICATION.

M. Boutleux propose au Conseil Municipal d'attribuer à l'association Mouvement Vie Libre une subvention d'un montant de 150 € (*cent cinquante euros*).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20250625_5 : BUDGET VILLE - ADMISSION EN NON-VALEUR.

M. Boutleux présente au Conseil Municipal les dossiers de taxes et de produits irrécouvrables pour un montant global de 639,75 € (*six cent trente-neuf euros et soixante-quinze centimes*). Il est demandé au Conseil Municipal d'admettre cette somme en non-valeur.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20250625_6 : BUDGET CAMPING MUNICIPAL - ADMISSION EN NON-VALEUR.

M. Boutleux présente au Conseil Municipal les dossiers de taxes et de produits irrécouvrables pour un montant global de 467,46 € (*quatre cent-soixante-sept euros et quarante-six centimes*). Il est demandé au Conseil Municipal d'admettre cette somme en non-valeur.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

M. le Maire informe que les délibérations n° 7 à 14 concernent la reprise et la constitution de provisions pour risques et charges de fonctionnement liées à des contentieux. Je rappelle qu'il s'agit, pour les communes, d'une dépense obligatoire.

DÉLIBÉRATION N° 20250625_7 : REPRISE DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - CONTENTIEUX.

M. le Maire informe l'Assemblée que cette délibération concerne un contentieux d'urbanisme de 2023 qui est aujourd'hui terminé, en raison d'un désistement. Le risque étant éteint, nous reprenons intégralement la provision d'un montant de 5.000 € (*cinq mille euros*).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20250625_8 : REPRISE DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - CONTENTIEUX.

M. le Maire informe l'Assemblée que cette délibération concerne un contentieux d'urbanisme de 2024 qui est aujourd'hui terminé. Il s'agit du 3^{ème} permis déposé par la SCCV rue Jeanne d'Arc. En septembre 2024, la Ville a été condamnée à délivrer le permis de construire qu'elle avait refusé et à payer 1500 € (mille cinq cent euros) (ce qu'elle a fait). La procédure étant close, la provision de 4 000 € (*quatre mille euros*) est reprise.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20250625_9 : CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - CONTENTIEUX.

M. le Maire informe l'Assemblée que cette délibération est le prolongement de la précédente. Le juge administratif nous a obligé à délivrer un nouveau permis. Celui-ci est contesté devant le Juge Administratif. S'agissant d'un nouveau contentieux, donc d'un nouveau risque, nous provisionnons 2 000 € (*deux mille euros*).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20250625_10 : CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - CONTENTIEUX.

M. le Maire informe l'Assemblée que cette délibération concerne également l'urbanisme. Il s'agit de la contestation du permis de construire délivré le 18 août 2022 pour le 154 rue Carnot. La procédure est toujours en cours devant le Tribunal Administratif. On provisionne 2 500 € (*deux mille cinq cent euros*).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

M. le Maire informe que les délibérations n° 11 et 12 concernent un agent communal qui a contesté deux décisions prises à son encontre :

Un refus de reconnaissance d'accident de service et une mise en disponibilité d'office pour raison de santé.

S'agissant de deux contentieux différents, il faut constituer deux provisions de 2 000 € (*deux mille euros*) chacune.

DÉLIBÉRATION N° 20250625_11 : CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - CONTENTIEUX.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20250625_12 : CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - CONTENTIEUX.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

M. le Maire informe que les délibérations n° 13 et 14 concernent un agent communal qui a contesté deux décisions prises à son encontre :

Une sanction disciplinaire du 3^{ème} groupe et une mise en disponibilité d'office pour raison de santé.

S'agissant de deux contentieux différents, il faut constituer deux provisions, l'une de 3 000 € (*trois mille euros*), l'autre de 2 000 € (*deux mille euros*).

DÉLIBÉRATION N° 20250625_13 : CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - CONTENTIEUX.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20250625_14 : CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - CONTENTIEUX.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

M. le Maire passe la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DÉLIBÉRATION N° 20250625_15 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - AJOUTS DE POSTES.

M. Boutleux présente la délibération qui va permettre la nomination de deux agents, du Centre Technique Municipal, au sein du cadre d'emplois d'agents de maîtrise suite à leur présence sur la liste d'aptitude du Centre de Gestion 62 et de créer plusieurs postes d'adjoints techniques au sein du service Administration Générale.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du tableau des effectifs actuel et d'adopter son actualisation à compter du 26 juin 2025.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20250625_16 : AMÉNAGEMENT CYCLABLE DE LA VÉLOMARITIME EN AGGLOMÉRATION DE WIMEREUX - CONVENTION D'ENTRETIEN ET DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de la vélomaritime à l'entrée Nord de Wimereux – Avenue François Mitterrand – RD 940, le service Grands Travaux du Département a réalisé :

- la chaussée,
- une voie cyclable,
- des stationnements,
- 2 plateaux sur le domaine public départemental,
- des trottoirs,
- des plantations,
- la pose de mobiliers urbains,
- la reprise d'assainissement pluvial.

Il convient de délimiter, par le biais d'une convention entre le Département du Pas-de-Calais et la ville de Wimereux, les éléments suivants :

- les limites de gestion entre le domaine public affecté au Département et le domaine public affecté à la ville de Wimereux,
- les modalités d'entretien et de gestion des aménagements et ouvrages réalisés,
- les responsabilités liées à l'existence et aux conditions d'entretien des aménagements et ouvrages.

La Commune prend en charge la gestion des aménagements réalisés, à l'exception :

- de l'assainissement qui est de la compétence de la Communauté d'agglomération du Boulonnais,
- de l'entretien de la route départementale en dehors des plateaux (compétence Département).

La Commune est responsable, à l'égard des tiers et des usagers, de tous les dommages et accidents pouvant résulter d'un défaut d'entretien des aménagements dont elle a la charge.

La convention est conclue pour une durée égale à la durée de maintien des aménagements et des ouvrages sur le domaine public routier départemental. Elle prendra fin de plein droit en cas de désaffectation de la route départementale concernée.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'entretien et de gestion du domaine public routier départemental entre le Département du Pas-de-Calais et la Commune et tous les documents y afférant.

Intervention de Mme Rousseau : « Par rapport à la vélomaritime, il y en encore beaucoup de personnes qui passent par l'avenue François Mitterrand plutôt que par les petites rues, la signalétique n'est peut-être pas assez suffisante. Les touristes prennent systématiquement l'avenue François Mitterrand qui est très dangereuse. »

M. le Maire : « Là, il y a les travaux mais cela va se terminer. »

Mme Rousseau : « Et il y aura une signalétique plus importante ? »

M. le Maire : « Oui, ça passe par l'avenue Foch, rue Léon Fayolle, on va reprendre les quais et après on va remonter. Donc toutes les connexions vont être faites et la signalétique. Aujourd'hui, c'est compliqué car il manque les connections, la Rochette aussi. Tout ça va être relié et quand tout cela sera bien relié, on sera soulagé. »

Mme Rousseau : « Oui car c'est vraiment dangereux, il y a vraiment une circulation très dense. »

M. Boutleux : « Je ne sais pas si vous avez remarqué mais à la trésorerie, la piste cyclable est démarrée. »

Mme Rousseau : « C'est pareil, c'est une zone très dangereuse. »

M. le Maire : « Cette piste cyclable là, redonnera sur l'avenue François Mitterrand, le long de l'EHPAD. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

M. le Maire passe la parole à Mme Duquesne, Adjointe au Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20250625_17 : FIXATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE « JEANNE D'ARC » - ANNÉE 2025 - RECTIFICATIF.

Mme Duquesne informe l'Assemblée que suite au dernier Conseil Municipal fixant la participation communale au fonctionnement de l'école Jeanne d'Arc pour l'année 2025 pour 149 élèves Wimereusiens, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le rectificatif d'une erreur de 51 centimes sur le forfait attribué. Le forfait global sera donc porté à 103 007,44 € (*cent trois mille sept euros et quarante-quatre centimes*) au lieu de 103 006,93 € (*cent trois mille six euros et quatre-vingt-treize centimes*).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20250625_18 : AMÉNAGEMENT DU CAMPING MUNICIPAL L'OLYMPIC - DEMANDE DE SUBVENTIONS.

M. le Maire informe l'Assemblée qu'en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais, la Ville a engagé, depuis plusieurs années, des travaux de modernisation du camping municipal l'Olympic.

C'est ainsi, entre autres, que l'assainissement a été installé pour les résidents à l'année, l'accueil a été retravaillé en le rendant notamment accessible aux personnes à mobilité réduite, un point d'apport volontaire a été implanté.

Avec l'aide du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Pas-de-Calais (CAUE62), c'est l'entrée du camping municipal qui a été repensée en prenant en compte trois enjeux exprimés par la Commune :

- la préservation et la mise en valeur du cadre de vie (valorisation de l'identité de la Commune, faciliter la lisibilité, libérer l'accueil des voitures pour valoriser l'architecture du bâtiment, organiser le stationnement près de l'accueil, créer des espaces conviviaux et agréables à vivre, aménager un espace pour les commerces itinérants, affirmer la place des vélos et cyclistes),
- la sécurisation (des déplacements doux, de l'accès au camping),
- les enjeux environnementaux et économiques (aménagement des espaces faciles d'entretien, favoriser la biodiversité, limiter les intrants, préférer des matériaux et végétaux locaux, sensibiliser les usagers aux nouveaux modes de gestion des espaces publics).

Au vu de l'ampleur des travaux, ceux-ci ont été phasés dans le temps.

Pour la saison 2026, il est proposé de commencer par :

- la fourniture et pose de la barrière d'entrée,
- la pose de garages à vélos et d'arceaux à vélos au niveau des sanitaires,
- le remplacement de la rampe d'accès Personne à Mobilité Réduite (PMR) et la terrasse du mobil-home PMR,
- le traçage de cheminements vélos.

Ces différents investissements sont susceptibles d'être accompagnés par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et par le programme Leader, au titre de la mobilité. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet d'aménagement du camping municipal l'Olympic et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les participations des financeurs (Département du Pas-de-Calais, Leader ...) les plus élevées possibles.

M. le Maire : « Vous remarquerez que l'on travaille vraiment le camping, la domotique, la végétaliser, donner un meilleur cadre de vie pour accueillir nos résidents à l'année et les touristes. C'est vraiment un investissement intéressant pour la Commune. Vous remarquerez une fois de plus que le Département est présent. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20250625_19 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2023_07_12_36 DU 07 DÉCEMBRE 2023.

Monsieur le Maire porte à connaissance les décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

L'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été étudié et n'ayant aucune question orale, la session du Conseil Municipal est levée.

M. le Maire souhaite à tous et à toutes de belles vacances sur notre beau territoire, de profiter de notre belle plage et des beaux quais qui seront réouverts le 11 juillet 2025.

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 19 H 15.

Le 02 juillet 2025.

Vu le D.G.S.




Le Président de séance,

Le Maire,

Jean-Luc DUBAËLE.

Le secrétaire de séance,



L'Adjoint au Maire,

Pascal JOLIE.